

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	p. 2
Mémoire	p. 3
Activités	
Programme 2012-2014	p. 11
Réalisations 2010-2011	p. 14
Voyage d'étude :	
A l'aube des Unions chrétiennes : Nîmes 1852	
Sur les traces des Moynier : Le Cailar 1740	p. 17
Voyage d'étude :	
Sur les pas des Appia et des Peyrot-Moynier	
dans les Vallées vaudoises du Piémont	p. 19
Vie du Centre	
Statuts	p. 21
Assemblée constitutive du 23 octobre 2010	p. 31
Assemblée générale du 23 novembre 2011	p. 33
Communications	
<i>Gustave Moynier : novembre 1862 – février 1863</i>	
par André Durand [†]	p. 36
<i>Guillaume Henri Dufour</i>	
<i>précurseur et cofondateur de la Croix-Rouge</i>	
par Roger Durand	p. 46
Publications	p. 56

ÉDITORIAL

Aujourd'hui la démarche humanitaire est universellement reconnue. Aujourd'hui, Genève occupe une place éminente dans l'action et la réflexion humanitaires, au niveau planétaire.

Il y a 150 ans, la philanthropie était essentiellement locale, ponctuelle, limitée dans le temps, sans base juridique, sans engagement des Etats.

Il y a 150 ans, les fondements de la démarche humanitaire d'envergure mondiale ont été conçus, posés et constamment élargis, à Genève, surtout à l'initiative de Genevois. Les plus connus s'appellent Dunant, Moynier ou Dufour. Mais leur inspiration bénéficie de précurseurs comme J.-J. de Sellon, Valérie de Gasparin ... Surtout leur œuvre a été consolidée et développée par des Ducommun, des Ador, des Ferrière, et bien d'autres encore. Tous méritent notre devoir de mémoire, pour une fois motivé par des événements positifs, voire glorieux !

Depuis 150 ans, Genève a contribué à la formation, à l'installation, à la défense, au développement de la démarche humanitaire. Plus que tout autre lieu au monde.

Pourquoi ? Par qui ? Quelles étaient les motivations, les convictions de ces "Justes de l'humanité" ?

Genève humanitaire

*Centre de recherche sur les origines
culturelles et religieuses de la Croix-Rouge*

tente d'apporter des esquisses de réponses à ces questions.

Elizabeth
MOYNIER
secrétaire

Tony
GUGGISBERG
trésorière

Olivier Jean
DUNANT
vice-président

Roger
DURAND
président

NB : cette nouvelle association reprend, avec leur accord explicite, les buts et les activités de *Genève : un lieu pour la paix* et de *Henry Dunant + Gustave Moynier : 1910-2010*.

MÉMORANDUM

Genève humanitaire

Centre de recherche sur les origines culturelles et religieuses de la Croix-Rouge.

Fondée le 23 octobre 2010, cette association a établi son siège au 92 de la route du Grand-Lancy, 1212 Grand-Lancy, à Genève. Toutefois, son adresse postale est provisoirement au chemin des Hutins 47, 1232 Confignon, tél 022 321 7 321 et tél mobile 079 666 58 23. Site web : www.geneve-humanitaire.ch.

1. Buts

Le Centre encourage la recherche sur les relations entre Genève et la naissance (puis le développement) de la vocation humanitaire de cette cité, au service du monde. Son champ d'action s'étend sur un siècle : de la fondation de la Société de la paix en 1830 à la refonte des Conventions de Genève en 1929.

Il donne la priorité à l'étude de la vie et de l'œuvre des fondeurs de la Croix-Rouge (notamment Henry Dunant, Gustave Moynier, Guillaume Henri Dufour, Louis Appia et Théodore Maunoir), ainsi que des personnes qui en ont assuré le développement et le rayonnement, comme Gustave Ador. Il s'intéresse aussi à des philanthropes qui avaient l'humanité entière comme horizon : Jean-Jacques de Sellon, Valérie de Gasparin, Elie Ducommun, etc. Pour mémoire, mentionnons ici les institutions qui jouèrent aussi un rôle important : les Eglises, les Unions chrétiennes de jeunes gens, certaines sociétés comme des loges maçonniques, des partis politiques ; il nous appartiendra de mesurer le poids des convictions de leurs membres, de leurs dirigeants.

Il porte une attention particulière à la dimension spirituelle de ces acteurs : culture, idéologie, convictions, religion, foi.

2. Organisation

Le Bureau fait office de comité. Il est composé d'Olivier Jean Dunant vice-président, Roger Durand président, Tony Guggisberg trésorière et Elizabeth Moynier secrétaire.

Le Conseil scientifique définit les axes de recherches : Roland Benz, Songsheng Cao, Yvette Develey, Françoise Dubosson, Olivier Jean Dunant, Roger Durand, Guy Le Comte.

Le Comité d'honneur situe le Centre dans la perspective scientifique, culturelle et religieuse où ce dernier compte agir : Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens, Eglise protestante de Genève, Faculté de théologie, Institut d'histoire de la Réformation, Musée de la Réforme, Union chrétienne de Genève, YMCA's, etc.

Les Membres correspondants vivifient les liens avec d'autres organismes, d'autres régions ou pays :

- Angleterre : M. Peter Van Den Dungen
- Belgique : M. Hugues Robert Boudin
- Canada : M. Marc Dunant
- Corée : M. Eun-Bum Choe
- Croix-Rouge allemande : M. Rainer Schlösser
- Croix-Rouge italienne : M. Paolo Vanni
- Kosovo : Mme Laura Shehu
- Macédoine : M. Besnik Lena
- Nîmes et le Gard : M. René Felgeirolles
- Paris : Mme Véronique Harouel
- Piémont et Vallées vaudoises : M. Franco Giampiccoli
- Shanghai : M. Songsheng Cao
- Suisse alémanique : M. Felix Christ.

Le Centre collabore étroitement avec des sociétés ou des associations poursuivant des buts analogues comme la Société Henry Dunant, la Fondation Gustave Ador, les Salons du général Dufour, l'Association Henry Dunant France, la Shoqata Henry Dunant du Kosovo, le Club philatélique Croix-Rouge de France, etc.

3. Origines du rôle planétaire de Genève : la Croix-Rouge au-delà : la foi

Pourquoi Genève est-elle devenue une des capitales, sinon la capitale de l'humanitaire ? Notre propos se concentre sur les causes et les circonstances de la naissance du mouvement humanitaire international, multinational, bref universel. Il s'interroge sur les raisons de son implantation dans la cité du bout du lac.

Certes, la Réforme incarnée par un Jean Calvin et le siècle des Lumières illustré par un Jean-Jacques Rousseau ou un Charles Bonnet ont posé les bases d'une cité ouverte sur les plus vastes horizons et connue dans le monde entier. Certes, la Société de la paix fondée par Jean-Jacques de Sellon en 1830 a joué un rôle de précurseur, mais elle a disparu avec la mort de son fondateur.

Toutefois, il semble acquis que c'est en tant que berceau puis siège de la Croix-Rouge internationale que la ville natale d'Henry Dunant s'est imposée comme la capitale universelle du Mouvement humanitaire. Rappelons une séquence emblématique :

- *Un souvenir de Solferino* sort de presse, en 1862.
- Le Comité international de la Croix-Rouge est fondé, en 1863.
- La *Convention de Genève* est signée, en 1864.
- Le CICR s'impose comme le centre de gravité du Droit international humanitaire, entre 1864 et 1914.
- L'Agence internationale des prisonniers de guerre rayonne dans le monde entier, entre 1914 et 1918.
- La SDN établit son siège à Genève, en 1919.
- L'ONU prend le relais, en 1946.
- Depuis lors, les plus prestigieuses des organisations internationales liées à l'humanitaire se fixent à Genève, accompagnées par de très nombreuses ONG.

4. Des biographies solides, mais ...

Les noms des fondateurs « directs » de la Genève humanitaire à vocation mondiale et permanente sont généralement connus.

- Pour la quête de la paix : Jean-Jacques de Sellon, Elie Ducommun, par exemple.
- Pour la Croix-Rouge : Henry Dunant, Gustave Moynier, Louis Appia, le général Dufour, Théodore Maunoir, Gustave Ador notamment.
- Pour la solidarité : Valérie de Gasparin.

Tous sont nés à Genève, sauf Dufour dont les parents étaient quasi exilés à Constance et Appia qui est né à Hanau dans la Hesse allemande. Tous se sont formés à Genève. Tous, sauf Dunant et Ducommun, sont morts à Genève. Tous sont nés chrétiens et protestants. Tous, sauf Ducommun qui fut un franc-maçon éminent, furent des protestants à la foi solidement ancrée et à l'action publiquement témoignée. Les uns se sont engagés dans l'Eglise nationale (Moynier, Dufour, Ador), les autres dans la Société évangélique (Appia, de Gasparin, Dunant) ou dans des initiatives individuelles (Jean-Jacques de Sellon).

5. La dimension chrétienne est mal connue voire méconnue

La vie et l'œuvre de ces grands philanthropes ont généralement retenu l'attention des historiens, même si Louis Appia et Théodore Maunoir n'ont plus fait l'objet d'études depuis cinquante ans au moins. Bien que les historiens se soient parfois penchés sur les influences du milieu dans lequel ces humanitaires se sont formés, nous sommes le plus souvent mal renseignés (parfois quasi ignorants) sur leur vie spirituelle, sur leurs convictions religieuses, sur leur engagement de chrétiens dans l'Eglise et dans la Cité, sur leur idéologie.

Cette lacune biographique trouve son explication dans deux causes. D'une part, les tendances, pour ne pas dire les modes d'une certaine intelligentsia et des centres principaux de la recherche historique que sont les facultés universitaires, ont trop longtemps escamoté les motivations chrétiennes de nos philanthropes. D'autre part et surtout, les humanitaires à ambition mondiale ont joué, pour la quasi totalité d'entre eux, un rôle déterminant dans la fondation et le rayonnement de la Croix-

Rouge. Or nous savons combien cette institution planétaire a besoin de paraître neutre à tous égards, surtout au point de vue religieux, ces temps plus que jamais. D'où le silence, en tout cas la délicate discrétion des historiographes sur ces dimensions fondamentales des hommes et de leurs motivations.

6. L'opportunité de créer un nouveau lieu de recherche et de diffusion

Il nous a paru important de créer un Centre consacré à l'étude et au rayonnement de la culture, de la religion et de la foi à Genève, en relation avec le Mouvement humanitaire, dans les trois derniers quarts du XIX^e siècle et le premier quart du XX^e siècle. En effet, aucune institution ne semble spécialisée dans cette optique, complémentaire certes, mais essentielle.

Sauf erreur de notre part, le Musée international de la Réforme et l'Institut d'histoire de la Réformation sont surtout axés sur le XVI^e siècle et sur la dimension internationale de la Réforme, ce qui se comprend tout à fait. De plus, la situation financière des Eglises les contraint à se concentrer sur leurs missions fondamentales où les études historiques ne sauraient occuper une place prioritaire.

Or notre époque de matérialisme et de frénésie laïque ne saurait occulter l'essentiel. La démarche humanitaire née à Genève ne peut pas se comprendre si on met de côté la spiritualité de ses fondateurs, de ses meneurs, de ses acteurs les plus humbles. Notre approche se veut sans endoctrinement ni à priori, mais avec le courage d'étudier et diffuser haut et clair une réalité qui est aussi religieuse.

7. Poursuite d'une démarche historique

Depuis 1975, la Société Henry Dunant travaille sur l'histoire de la Genève humanitaire : sa vocation, ses débuts et sa consolidation. A titre personnel, son président a réuni un certain nombre d'outils :

- Une bibliothèque : un bon millier de livres et d'articles sur la genèse de la Croix-Rouge, sur l'histoire de Genève et sur le XIX^e siècle.
- Un bel ensemble de périodiques illustrés, dès les années 1859.
- Des matériaux historiques : notes de travail et informations recueillies dans plusieurs pays.
- Une petite collection d'autographes.
- Une importante iconographie.

Au gré d'anniversaires, la Société Henry Dunant a fondé quelques associations qui avaient des objectifs de commémoration et une activité historique, dans des zones peu investiguées par les historiens :

- « Genève : un lieu pour la paix ».
- « Comité Elie Ducommun ».
- « Association Henry Dunant + Gustave Moynier : 1910-2010 ».

Après avoir organisé d'importantes manifestations, en 2001 et 2010 surtout, ces associations ont largement atteint leurs objectifs. Récemment, elles ont cessé leurs activités. Désormais, le Centre prend le relai, tout en héritant de leurs stocks (notamment leurs riches publications), de leurs réseaux, de leurs savoir-faire, de leurs projets en cours.

8. Un siège symbolique, et pratique

A titre personnel, le président vient d'acquérir l'ancienne chapelle du Grand-Lancy qui avait été désaffectée il y a une quinzaine d'années, à cause de fissures dues à des mouvements de terrain. Aux termes du contrat d'achat, il met gratuitement à disposition du Centre une partie des locaux pour ses réunions, ses archives, ses manifestations :

- Une importante bibliothèque : livres, archives, iconographie, etc.
- Une salle de travail qui pourra être utilisée aussi comme salle de réunion.

- Un cadre forestier où se détendre.
- Un lieu de vie pratique : transports publics (tram 15 et bus), parking et commerces.

De plus, le Centre prévoit des chambres destinées aux personnes qui viendront y travailler ou qui se déplacent à Genève pour mener des études dans des domaines ayant des relations directes avec les buts du Centre. Ces chambres seront simples, à prix modique ; en priorité, elles seront attribuées à des personnes qui participeront à la vie du Centre : cuisine, ménage, repas, échanges culturels, etc.

9. Publications

Le Centre de recherches *Genève humanitaire* est coéditeur de plusieurs ouvrages :

- *Henry Dunant, 1828-1910*, par Roger Durand, Humanitaires Genf, en coédition avec Henry Dunant Gesellschaft et Deutsches Rotes Kreuz, janvier 2011, 96 pages, ISBN 2-88163-037-5.
- *Gustave Moynier, 1826-1910*, par François Bugnion, Humanitaires Genf, en coédition avec Henry Dunant Gesellschaft et Deutsches Rotes Kreuz, janvier 2011, 96 pages, ISBN 2-88163-038-3.
- *Henry Dunant, 1828-1910*, par Roger Durand, Humanitarian Geneva, en coédition avec International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies et Henry Dunant Society, janvier 2011, 96 pages, ISBN 2-88163-035-9.
- *Gustave Moynier, 1826-1910*, par François Bugnion Humanitarian Geneva, en coédition avec International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies et Henry Dunant Society, janvier 2011, 96 pages, ISBN 2-88163-036-7.
- *Elie Ducommun, Prix Nobel de la paix méconnu ; famille politique, économie, humanitaire, pacifisme*, actes du colloque Elie Ducommun édités par Roger Durand en collaboration avec Serge Paquier Genève humanitaire, en coédition avec l'Institut national genevois, novembre 2011, 255 pages, ISBN 2-940336-04-0.

10. Projets immédiats

Le Centre entre dans sa phase opérationnelle. En cette année 2012, il se donne pour buts prioritaires :

- Reprise des chantiers ouverts de « Genève : un lieu pour la paix » et de « Henry Dunant + Gustave Moynier : 1910-2010 ».
- Définition d'une stratégie par le Conseil scientifique, qui a tenu sa troisième séance le lundi 6 février 2012, selon les lignes directrices décidées par l'assemblée générale qui a siégé le 23 novembre 2011.
- Conférences à l'Université de Genève, à Verviers en Belgique, à la Société genevoise de généalogie ...
- Organisation de deux voyages d'étude :
 - *Sur les traces des Moynier et à l'aube des UCJG*, les 27-30 avril 2012, Le Cailar et Nîmes.
 - *Sur les pas des Appia et des Peyrot*, les 1-4 juin 2012, Vallées vaudoises du Piémont.
- Publications :
 - *Henry Dunant, 1828-1910* et *Gustave Moynier, 1826-1910*: en chinois, en italien, en coréen ...
 - *Henry Dunant + Gustave Moynier, destins croisés-vies parallèles*, actes du colloque des 14-16 octobre 2010, coédition avec la Société Henry Dunant, environ 450 pages.
 - *Cahiers de Genève humanitaire*: lancement d'un bulletin.
 - Elaboration de biographies courtes sur les fondateurs de la Croix-Rouge : Appia, Dufour, Maunoir.
- Commémorations de plusieurs 150^{es} anniversaires :
 - 2-3 novembre 2012 = *Un souvenir de Solferino*
 - 9 février 2013 = fondation du CICR
 - 26 octobre 2013 = Conférence constitutive de la Croix-Rouge internationale.
 - 2014 = Croix-Rouge genevoise, *Convention de Genève*.

PROGRAMME 2012-2014

2012

- 12 janvier Sortie de presse des biographies sur Dunant et Moynier en chinois traduites par Mme Xiaoya DUBREUIL, supervision par M. Songsheng CAO édition de l'Université de l'Océan, pour la Croix-Rouge de Qingdao, Chine, 104 et 106 pages. ISBN 978-7-81125-955-1 et 978-7-81125-956-8.
- janvier Sortie de presse des biographies sur Dunant et Moynier en coréen traduites sous la direction du Dr Eun-Bum CHOE, IHL Institute de Corée et Croix-Rouge de Corée, Séoul 20 décembre 2011, 112 et 104 pages. ISBN 978-89-91546-23-3 et 978-89-91546-24-0.
- janvier Sortie de presse des biographies sur Dunant et Moynier en italien, traduites sous la direction du professeur Paolo VANNI édition par Emmebi et la Croix-Rouge d'Italie.
- 19 janvier Comité d'organisation du voyage d'étude dans les Vallées vaudoises, n° 3 Michel Balmas, Roger Durand Franco Giampiccoli et Guy Le Comte.
Bureau, n° 8
au *Phare*, rue de Contamines 19
Olivier Jean Dunant, Roger Durand
Tony Guggisberg et Elizabeth Moynier.
- 6 février Cours sur la Naissance de la Genève humanitaire, par Roger DURAND.
Uni-Bastions, dans le cadre du certificat « Patrimoine et Tourisme ».

2012

- 6 février Conseil scientifique, n° 3
Roland Benz, Songsheng Cao, Yvette Develey
Françoise Dubosson, Olivier Jean Dunant
Roger Durand, Antoine Fleury et
Guy Le Comte.
- 25 février Gustave Moynier, architecte clairvoyant du DIH,
admirateur aveugle de Léopold II
Conférence par Roger DURAND
Verviers, Belgique, Centre culturel protestant.
- mars Sortie de presse des Actes du colloque
Henry Dunant + Gustave Moynier :
destins croisés – vies parallèles
coédition avec la Société Henry Dunant.
- 14 mars Bureau, n° 9
- 14 mars Assemblée générale, n° 3
- 27-30 avril Voyage d'étude Sur les traces des Moynier
et à l'aube des UCJG
Le Cailar, département du Gard, et Nîmes.
- 25 mai Louis Durand, un missionnaire genevois
en Belgique de 1851 à 1882
Conférence de Roger DURAND, Cercle des
hommes, paroisse de Lancy.
- 1-4 juin Voyage d'étude Sur les pas des Appia
et des Peyrot-Moynier
Vallées vaudoises du Piémont, Torre Pellice.
- 9 octobre Guillaume Henri Dufour
général humanitaire et patriarche
Conférence par Roger DURAND
organisée par la Société genevoise de
généalogie.
- novembre Actes du voyage d'étude à Nîmes et Le Cailar.
- novembre Actes du voyage d'étude dans les Vallées
vaudoises.

2013

- janvier Centenaire de la chapelle du Grand-Lancy,
siège de *Genève humanitaire*
route du Grand-Lancy 92.
- 9 février 150^e anniversaire du CICR
- Colloque sur les membres fondateurs peu connus : Théodore Maunoir et Louis Appia ; éventuellement sur ses membres des tout débuts : Edmond Favre, Louis Micheli, Gustave Lasserre et Alphonse Favre.
 - Plaque commémorative sur la villa Moynier.
- 26 octobre 150^e anniversaire de la Conférence constitutive des 26-29 octobre 1863
- Colloque sur ses acteurs, venus d'Allemagne (Bade, Bavière, Hanovre, Hesse, Prusse, Saxe, Wurtemberg), Autriche, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Russie, Suède, Suisse ; ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Société des sciences sociales de Neuchâtel et Société vaudoise d'utilité publique.

* * *

2014

- mars 150^e anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge genevoise
fondée le 17 mars 1864.
- août 150^e anniversaire du Congrès diplomatique de la Convention de Genève 8-22 août 1864.

* * *

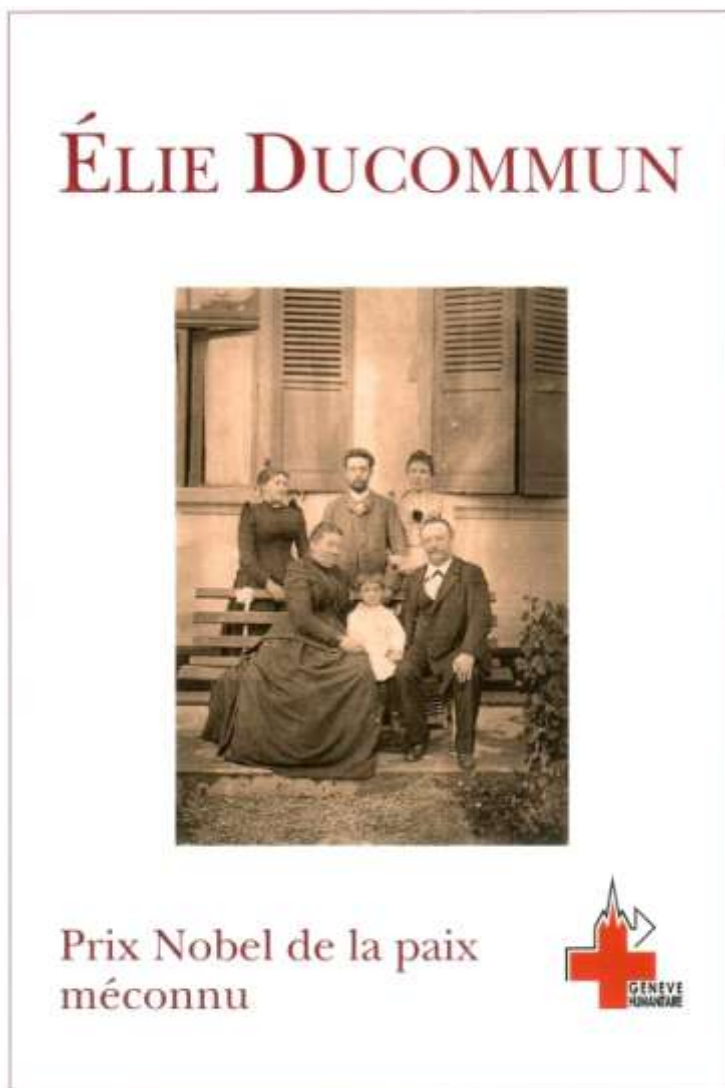
RÉALISATIONS 2010-2011

- 23 octobre 2010 Assemblée constitutive : *Genève humanitaire*
Centre de recherche sur les origines
culturelles et religieuses de la Croix-Rouge
- 2 décembre Conférence sur *Elie Ducommun*
homme politique et pacifiste
par Roger Durand, l'Institut national genevois
colloque « Le radicalisme au XIX^e siècle »
- 17 janvier 2011 Cours sur la *Naissance de la Genève*
humanitaire
par Roger Durand, à Uni-Bastions
aux étudiants du certificat
« Patrimoine et Tourisme »
- 25 janvier Sortie de presse de deux biographies
Henry Dunant, 1828-1910, par Roger Durand
Gustave Moynier, 1826-1910, par François
Bugnion
– traduction en allemand par Susanna Bühler
– traduction en anglais par Glynis Thompson
- 19 février Conférence sur *Henry Dunant, philanthrope*
par Roger Durand, Verviers, Belgique
- 27 mai Causerie sur *La foi des fondateurs*
de la Croix-Rouge
Cercle des hommes, paroisse de Lancy
- 30 mai Evocation sur *La Conférence constitutive*
de la Croix-Rouge
par Roger Durand, au palais de l'Athénée
lors de l'ouverture de l'année de l'Académie
de DIH et des DH.
- 21-23 juin 2011 Repérages à Le Caylar, Hérault, et Le Cailar,
Gard ; sur les traces des Moynier en Languedoc
Jean-Daniel Candaux et Roger Durand

- août-septembre Traduction en chinois des biographies
sur Dunant et Moynier
par Mme Xiaoya Dubreuil
supervision par M. Songsheng Cao
- 18 septembre Exposé sur Guillaume Henri Dufour
général humanitaire
Château de Montrottier, Haute-Savoie
Cercle des hommes, paroisse de Lancy
- 21 septembre Réception d'une délégation
de la Croix-Rouge chinoise, Ningbo
au domicile du vice-président
de la Société Henry Dunant
Bernard et Monique Dunant ; Mme Yafei Zhao
- 27 septembre Visite guidée de la Vieille-Ville
et de la chapelle de l'Oratoire
pour une délégation de la Croix-Rouge allemande
par Charlotte Gonzenbach en collaboration
avec la Société Henry Dunant
- 29 septembre Achat de la chapelle du Grand-Lancy
futur siège de *Genève humanitaire*
- 8 novembre Exposés sur Guillaume Henri Dufour
un général humanitaire
par François Bugnion et Roger Durand
aux Salons du Général Dufour
- 23 novembre Assemblée générale, n° 2.
- 27 novembre Oratorio Henry Dunant, ein dramatisches
Menschenleben de Gion Antony Derungs
organisé par la Croix-Rouge suisse
présentation de l'auteur et du livret
par Olivier Jean Dunant
Victoria Hall, en collaboration
avec la Société Henry Dunant
- novembre Sortie de presse d'Elie Ducommun
Prix Nobel de la paix méconnu.

13 décembre

*Les fondateurs de la Croix-Rouge étaient
des protestants convaincus, par Roger Durand*
Exposé au Cercle de la Terrasse.



Elie Ducommun
Prix Nobel de la paix méconnu
famille, politique, économie
humanitaire, pacifisme
Genève, 2011, 255 pages
Coédition avec l'Institut
national genevois
25.- francs ou 15.- francs
pour les membres
de *Genève humanitaire*
ISBN 2-940336-04-0

SUR LES TRACES DES MOYNIER Le Cailar 1740

À L'AUBE DES UNIONS CHRÉTIENNES Nîmes 1852

Vendredi 27 avril

Départ de Genève à 7 heures. Exposé dans le car :
Roger DURAND, *La place des Unions chrétiennes
dans la vie et l'œuvre d'Henry Dunant*

Nîmes, Maison du Protestantisme

Michel BOISSARD, *La situation des protestants à Nîmes
au milieu du XIX^e siècle*

René FELGEIROLLES, *L'Union chrétienne de Nîmes
fondée le 1^{er} mai 1852 par Eugène Laget
en collaboration avec Henry Dunant*

Promenade à travers la Nîmes protestante

Petit Temple, Grand Temple et Temple de l'Oratoire

Samedi 28 avril : Le Cailar

Visite de la localité

... *Le Cailar au temps des Moynier : XVII^e – XVIII^e siècles*
Jean-Daniel CANDAU, *Huguenots du Languedoc
réfugiés à Genève au XVIII^e siècle*

Visite des environs

La Moynière, Vauvert, etc.

Yvette DEVELEY, *Les ascendants directs de Gustave Moynier*

Dimanche 29 avril : Le Cailar et Aigues-Mortes

Contacts avec le Consistoire du Cailar

Temps libre ou culte au temple

Déplacement à Aigues-Mortes

Visite guidée de la Tour de Constance

puis balade sur les remparts

Roger DURAND, *Les persécutions religieuses dans l'œuvre d'Henry Dunant et dans celle de Gustave Moynier*

Lundi 30 avril : Mialet et retour

Visite guidée du musée du Désert, au Mas Soubeyran

Retour à Genève en fin d'après-midi.

Nous espérons que le Seigneur nous accordera la joie de voir au milieu de nous, notre cher frère Eugène Saget que nous aimons en Notre Seigneur; nous serions bien heureux s'il pouvait rester quelques jours à Genève. - Saluez-le tout particulièrement pour nous!

Nos frères de Neuchâtel nous prient de vous saluer. Quelques uns de nous ont eu le plaisir de voir l'un d'eux, M. Ch. Grand qui a passé par Genève, se rendant à Florence, comme Procureur.

Et maintenant, bien aimés, recevez nos salutations les plus affectueuses en Jésus; et que la Grâce de Notre Seigneur Jésus, l'amour de Dieu et la communion du St. Esprit soit avec nous tous. Amen.

Henry Dunant

SUR LES PAS DES APPIA ET DES PEYROT-MOYNIER Vallées vaudoises du Piémont, Torre Pellice

Buts

Louis Appia est un des fondateurs de la Croix-Rouge internationale les moins connus. Encore moins connue est la région d'origine de sa famille ; or son père et son frère ont gardé des liens étroits avec les Vallées vaudoises, si riches en histoire, creuset de douleur et de ferveur. Surtout, la première démarche de solidarité humanitaire, pendant la guerre d'Italie de 1859 a pris corps entre Turin et Genève, entre Georges pasteur au Piémont et son frère Louis docteur à Genève.

Les archives de Torre Pellice conservent des documents relatifs à la famille Appia. Mieux encore, elles sont les détentrices d'un manuscrit apparemment inédit de Louis Appia sur les débuts de la Croix-Rouge !

Gustave Moynier est une figure encore plus emblématique des débuts et du développement de la Croix-Rouge internationale. Or sa fille Laure a épousé Adrien Peyrot dont la famille est aussi issue des Vallées vaudoises.

Vendredi 1^{er} juin

Départ de Genève ; exposés dans le car ou voyage en voitures privées

Guy LE COMTE : *Présentation générale sur les Vaudois du Piémont*

Roger DURAND : *Louis Appia pendant la guerre d'Italie de 1859*
Torre Pellice

Archives de la *Tavola valdese* ; visite guidée par Mme Gabriella BALLELIO

Musée historique ; visite guidée par Mme Nicoletta FAVOUT

Installation à La Foresteria

Visite de la maison de Georges Appia : « les Airali-Blancs »

Franco GIAMPICCOLI : *Georges, frère de Louis, pasteur dans le Piémont du XIX^e siècle.*

Samedi 2 juin

Giorgio TOURN : *Histoire succincte des Vaudois du Piémont au XIX^e siècle*

Déplacement sur les pas des Appia : Angrogne, Chanforan, l'école Beckwith, le musée des Dames, la Grotte

Retour à Torre Pellice, visite de la librairie La Claudiana

Filippo Maria GIORDANO : *Louis Appia*

Guy LE COMTE : *Les ancêtres dans le contexte historique.*

Dimanche 3 juin

Yvette DEVELEY : *Les frères et sœurs de Louis Appia et leurs descendants*

Départ pour la vallée de Pral : point d'arrivée de la Glorieuse rentrée, camp d'Agapé, temple-musée ; sur les pas des Peyrot

Paolo VANNI : *Etat des recherches sur l'histoire de la Croix-Rouge, en Italie*

... *Laure Peyrot, bru de Gustave Moynier et les Peyrot issus des Vallées vaudoises.*

Lundi 4 juin

Départ pour le « Refuge Charles-Albert »
visite guidée par Guy LE COMTE

Pignerol, visite du presbytère de Georges Appia

Gianni GENRE : *Les Valdesi aujourd'hui*

Départ en car

Exposés par Yvette DEVELEY, Guy LE COMTE et Roger DURAND :
Survol de la vie de Louis Appia ; les Valdesi et Genève

Retour à Genève.

STATUTS

TITRE PREMIER – CONSTITUTION

Article 1^{er} – Raison, siège, durée

Il est formé, sous la dénomination « Genève humanitaire, Centre de recherche sur les origines culturelles et religieuses de la Croix-Rouge » (ci-après le Centre) une association régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 à 79 du *Code civil suisse*.

Le siège du Centre est dans l'ancienne chapelle protestante, route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy, canton de Genève.

Article 2 – Buts

Le Centre a pour but d'encourager la recherche et la diffusion sur les liens entre la Genève des années 1830 à 1930 environ et la naissance puis le développement de sa vocation humanitaire, au service du monde entier. Il donne la priorité à l'étude de la vie et de l'œuvre des fondateurs de la Croix-Rouge (notamment Henry Dunant, Gustave Moynier, Guillaume Henri Dufour, Louis Appia et Théodore Maunoir), ainsi que des personnes qui en ont assuré le développement et le rayonnement, comme Gustave Ador.

Il développe toute activité se rapportant directement ou indirectement à son but.

Il collabore avec toute personne ou société poursuivant des buts analogues.

Il s'efforce de tisser des liens hors de Genève, notamment par l'admission de membres correspondants.

Il n'a aucun but lucratif ni aucun caractère politique ou idéologique.

TITRE II – SOCIÉTAIRES

Article 3 – Admission

Le Centre peut en tout temps recevoir de nouveaux membres (dénommés sociétaires).

Toute personne physique ou morale peut se porter candidate.

Le Bureau statue souverainement sur les candidatures qui lui sont soumises, et peut les refuser sans indication de motif. Cette décision ne peut faire l'objet d'aucun recours ni d'aucune action quelconque.

Article 4 – Membres correspondants

Le Bureau peut proposer à l'élection par l'assemblée générale des personnes physiques comme membres correspondants.

Les candidats à l'élection de membre correspondant sont en général des personnalités particulièrement représentatives. Agissant à titre individuel, appartenant ou collaborant dans leur pays d'origine avec des sociétés poursuivant des buts analogues à ceux du Centre, elles manifestent un intérêt soutenu pour les activités et les buts du Centre.

Les membres correspondants élus ont la qualité de sociétaires du Centre, jouissant des mêmes droits et obligations décrits dans le titre II, à l'exception du paiement de cotisations et de la présence aux assemblées universelles, s'ils ne sont pas domiciliés en Suisse ou à proximité.

Les relations avec les membres correspondants sont du ressort du Bureau.

Article 5 – Sortie et exclusion

Chaque sociétaire peut sortir de l'association, pourvu qu'il l'annonce par écrit. Quelle que soit la date de cette communication, la cotisation de l'exercice courant est entièrement exigible.

La qualité de sociétaire est inaliénable et ne passe point aux héritiers.

Le Bureau, à la majorité des deux tiers de tous ses membres, peut exclure un sociétaire sans indication de motif. Le membre exclu peut recourir contre cette décision auprès de l'Assemblée générale, laquelle statue à la majorité ordinaire, cette dernière décision ne pouvant faire l'objet d'aucun recours ni d'aucune action quelconque.

Les sociétaires sortants ou exclus perdent tout droit à l'avoir social.

Article 6 – Cotisations et responsabilité

L'assemblée générale peut fixer une cotisation.

Le Centre répond de ses engagements sur ses seuls biens. La responsabilité personnelle des sociétaires est limitée au paiement des cotisations.

TITRE III – ORGANES

III.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 7 – Convocation, réunion

L'assemblée générale est convoquée par le Bureau, une fois au moins par exercice social, pour l'assemblée générale ordinaire qui doit avoir lieu dans les six mois qui suivent la fin d'un exercice. L'assemblée générale est en outre convoquée à titre extraordinaire chaque fois que le Bureau le souhaite ou lorsque le cinquième des sociétaires en fait la demande.

La convocation, au moins trois semaines à l'avance, est envoyée aux sociétaires par écrit à la dernière adresse que ceux-ci auront communiquée au Centre, avec indication de l'ordre du jour, du lieu et de l'heure de l'assemblée.

Lorsque tous les sociétaires (à l'exception des membres correspondants, dispensés) sont présents à l'assemblée ("assemblée universelle"), ils peuvent, sauf opposition de l'un d'entre eux,

statuer valablement sur tous les objets qui sont du ressort de l'assemblée générale, sans observer les formes prévues par la convocation.

L'assemblée (générale ou universelle) prend ses décisions à la majorité des sociétaires présents.

Chaque sociétaire dispose d'une voix, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale.

Article 8 – Compétences

L'assemblée générale est le pouvoir suprême du Centre.

Elle exerce toutes les compétences que lui confèrent les présents statuts. En outre, elle approuve les comptes du Centre et les rapports annuels du Bureau et de l'organe de contrôle ; elle contrôle les activités des organes sociaux et peut les révoquer en tout temps.

Elle élit le Bureau, le Conseil scientifique et le Comité d'honneur.

Les membres du Conseil scientifique, ceux du Comité d'honneur et les membres correspondants sont élus sur proposition du Bureau.

Elle ne peut pas déléguer ces compétences.

Article 9 – Déroulement

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des sociétaires présents. Elle est présidée par le président du Centre, à défaut par un autre membre du Bureau, à défaut par un autre sociétaire désigné par l'assemblée. Celle-ci désigne également un secrétaire, qui n'est pas nécessairement sociétaire.

Un sociétaire ne peut pas se faire représenter à une assemblée générale.

Il est tenu procès-verbal de chaque assemblée générale, signé par le président de l'assemblée et le secrétaire.

Article 10 – Décisions, droit de vote

Les décisions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, sauf assemblée universelle.

Les élections se font à bulletin secret si un sociétaire présent le requiert. Les votations se font à main levée, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Tous les sociétaires ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ; en cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

La proposition à laquelle la majorité absolue de tous les sociétaires ont adhéré par écrit équivaut à une décision de l'assemblée générale.

III.2. BUREAU

Article 11 – Nomination

Parmi les personnes physiques sociétaires, l'assemblée générale élit le Bureau, qui s'organise et qui nomme son président, lequel devient le président du Centre. Les membres du Bureau se répartissent entre eux les éventuelles autres charges.

Les membres du Bureau sont élus pour la période s'écoulant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, et sont rééligibles.

Article 12 – Compétences

Le Bureau fait office de comité. Il gère les affaires du Centre, le représente, et règle tout ce qui n'est pas du ressort des autres organes sociaux. Il peut notamment acquérir, aliéner, grever ou disposer de toute autre manière d'éventuels biens mobiliers et immobiliers. Il peut édicter des règlements.

Le Bureau propose à l'assemblée générale les candidats à l'élection des membres du Conseil scientifique, ceux du Comité d'honneur et les membres correspondants.

Le Bureau peut déléguer à un ou plusieurs tiers la gestion des biens du Centre et son administration courante.

Le Bureau représente valablement le Centre vis-à-vis des tiers. Il peut conférer la signature individuelle ou collective à un ou plusieurs de ses membres.

Le Bureau est responsable de la gestion du Centre devant l'assemblée générale.

Article 13 – Réunion, décisions

Le Bureau se réunit aussi souvent que les affaires du Centre l'exigent, mais au moins une fois par année, et chaque fois qu'un de ses membres en fait la demande motivée au président de l'association.

Le Bureau prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

L'accord écrit de tous les membres du Bureau équivaut à une décision régulièrement prise en séance.

Il est tenu procès-verbal des réunions du Bureau, approuvé lors de la séance suivante.

III.3. ORGANE DE CONTRÔLE

Article 14 – Nomination

L'assemblée générale nomme l'organe de contrôle, en la personne d'un ou deux contrôleurs, personnes physiques ou morales choisies en dehors des membres du Bureau.

L'organe de contrôle est nommé pour la période s'écoulant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, et est rééligible.

Article 15 – Attributions

L'organe de contrôle est chargé de vérifier les comptes du Centre et de présenter son rapport à l'assemblée générale.

Les comptes doivent lui être soumis au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire.

III.4. CONSEIL SCIENTIFIQUE

Article 16 – Principe

Le Conseil scientifique (ci-après : le Conseil) est un des organes du Centre.

Il constitue la référence scientifique du Centre, dont il inspire, anime et oriente les activités selon les buts définis statutairement.

Article 17 – Nomination

Sur proposition du Bureau, l'assemblée générale élit les membres du Conseil, choisis parmi les sociétaires (personnes physiques exclusivement).

Les candidats à l'élection au Conseil scientifique sont proposés pour leurs compétences reconnues en une matière ou une autre correspondant aux buts du Centre.

Les membres du Conseil sont élus pour la période s'écoulant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, et sont rééligibles.

Le Bureau y est d'office représenté par son président (président du Centre) et son vice-président.

Le président du Centre est d'office le président du Conseil scientifique.

Article 18 – Attributions

Le Conseil définit les axes de recherches du Centre, compatibles avec les buts statutaires.

Il formule des recommandations au Bureau, chargé de les mettre en œuvre.

Le Conseil peut déposer des propositions devant l'assemblée générale.

Article 19 – Réunion, décisions

Le Conseil se réunit aussi souvent que le président le juge nécessaire, mais au moins une fois par année, et chaque fois qu'un de ses membres en fait la demande motivée au président.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

L'accord écrit de tous les membres du Conseil équivaut à une décision régulièrement prise en séance.

Il est tenu procès-verbal des réunions du Conseil, approuvé lors de la séance suivante.

III.5. COMITÉ D'HONNEUR

Article 20 – Principe

Le Comité d'honneur est un des organes du Centre. Il est consultatif.

Article 21 – Nomination

Sur proposition du Bureau, l'assemblée générale élit les membres du Comité d'honneur, choisis parmi les sociétaires (personnes physiques ou morales) ou les représentants des sociétés ou associations avec lesquelles le Centre est en relations.

Les candidats à l'élection au Comité d'honneur sont proposés pour leur représentativité ou le pouvoir de délégation confié par la société ou l'association qu'ils représentent.

Ces associations ou sociétés, membres ou non du Centre, peuvent proposer au Bureau le candidat qu'elles entendent déléguer au Comité d'honneur.

Les membres du Comité d'honneur sont élus pour la période s'écoulant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, et sont rééligibles.

Le Bureau y est d'office représenté par son président (président du Centre).

Le président du Centre est d'office le président du Comité d'honneur.

Article 22 – Attributions

De par la composition de ses membres, le Comité d'honneur situe le Centre dans la perspective scientifique, culturelle et religieuse où ce dernier compte agir.

Article 23 – Réunion, décisions

En principe, le Comité d'honneur ne tient pas de séance. Il se réunit si le président le juge nécessaire, et chaque fois que deux de ses membres en font la demande motivée au président.

TITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 24 – Ressources

Les ressources du Centre sont les cotisations des sociétaires, les revenus de ses avoirs et de ses activités, ainsi que tous les dons, legs, subventions et autres attributions, de quelque nature que ce soit, qu'il recevra, mais que le Bureau est libre de refuser.

Article 25 – Exercice social

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution du Centre et prendra fin le trente et un décembre deux mil onze.

Article 26 – Modification des statuts

Une modification des statuts, et notamment la transformation du but social, peut être décidée par une assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des sociétaires présents.

Article 27 – Dissolution

L'assemblée générale peut, à la majorité des deux tiers des sociétaires présents, décider en tout temps la dissolution du Centre.

Le Centre est dissout de plein droit lorsqu'il est insolvable ou lorsque le Bureau ne peut plus être constitué statutairement.

En cas de dissolution, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.



Olivier Jean DUNANT
secrétaire



Roger DURAND
président

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité, lors de l'assemblée générale constitutive, le 23 octobre 2010, à Genève.

Ils ont été modifiés, conformément à l'art. 26 des statuts, lors des séances du 1^{er} juin et du 23 novembre 2011.

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

samedi 23 octobre 2010, 20 h 15

route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy

Création de *Genève humanitaire*

Séance tenante, les personnes présentes décident de former une association selon les articles 60 et suivants du *Code civil suisse*, pour créer un Centre de recherche sur les origines culturelles et religieuses de la Croix-Rouge, notamment pour les années 1850 à 1930, de la formation du sentiment humanitaire chez Henry Dunant jusqu'au décès de Gustave Ador, en incluant des personnalités de premier plan comme Gustave Moynier, le général Dufour ou Louis Appia.

Dans un premier temps, le champ d'études se centrera sur Genève, puis la Suisse romande; ensuite, il s'ouvrira à des horizons plus vastes.

Statuts

L'assemblée passe en revue le projet de statuts. Après quelques modifications, elle approuve à l'unanimité les statuts.

Siège

Le siège de l'Association est la chapelle du Grand-Lancy, route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy, Genève. Son adresse postale est au domicile du président.

Comité

L'assemblée élit le comité 2010-2011. Roger Durand est président, Olivier Jean Dunant est secrétaire, Tony Guggisberg est trésorière.

Pouvoirs

L'assemblée donne le pouvoir de l'engager, notamment financièrement, à Tony Guggisberg (trésorière) et à Roger Durand (président), avec la signature individuelle.

Finances

La trésorière ouvrira un compte de chèque postal et un compte bancaire à l'UBS. Elle y aura la signature individuelle, ainsi que le président.

Le premier exercice comptable durera jusqu'au 31 décembre 2011.



Olivier Jean DUNANT
secrétaire



Roger DURAND
président



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

lundi 23 novembre 2011

siège des Unions chrétiennes de Genève
salle Max Perrot, 9 rue Sainte-Clotilde

Version courte décisionnelle

Procès-verbal de l'**assemblée constitutive** du 23 octobre 2010 :
il est approuvé à l'unanimité.

Rapport du Bureau

Il est composé de Roger Durand, président ; Olivier Jean Dunant, vice-président ; Tony Guggisberg, trésorière ; Elizabeth Moynier, secrétaire.

Il est épaulé par un Conseil scientifique composé de Roland Benz, Songsheng Cao, Yvette Develey, Françoise Dubosson, Olivier Jean Dunant, Roger Durand et Guy Le Comte.

Statuts

Ils figurent en bonne place sur notre site d'internet. Une modification s'impose, qui élargit considérablement le champ historique de recherche ; à l'article 2, les dates de « 1850 à 1929 » seront remplacées par « 1830 à 1929 ». Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Le bureau travaille en ce moment sur **plusieurs projets à courts**, moyens et longs termes :

- Un voyage d'étude à Le Cailar sur les origines de la famille Moynier, ainsi que sur les chemins qu'ont empruntés les familles huguenotes au moment des persécutions religieuses en France.

- Un autre voyage d'étude sur les traces des familles Appia et Peyrot dans les Vallées vaudoises du Piémont.
- Le président entreprend maintes conférences à Genève et à l'étranger.
- En collaboration avec la Société Henry Dunant, le Centre a reçu une délégation de la Croix-Rouge allemande.
- Les traductions italiennes, chinoises et coréennes des biographies sur Dunant et Moynier sont en cours d'impression. D'autres réalisations biographiques sont prévues sur Dufour et Appia.
- Une traduction d'*Un souvenir de Solferino* est envisagée en romanche pour 2012, peut-être aussi en catalan.
- Une liste des publications dont le Centre est déjà coéditeur figure dans le *Mémoire*, article 9 page 4.

Le Centre a établi une liste d'événements intitulée **Programme**.

- Mars 2012 : sortie de presse des Actes du colloque *Henry Dunant + Gustave Moynier : destins croisés – vies parallèles*
- Fin octobre 2012 : 150^e anniversaire de la publication d'*Un souvenir de Solferino*, avec colloque et plaque commémorative
- Janvier 2013 : centenaire de la Chapelle du Grand-Lancy, siège symbolique mais pas encore disponible
- 26 octobre 2013 : 150^e anniversaire de la Conférence constitutive des 26-29 octobre 1863
- Août 2014 : 150^e anniversaire du Congrès diplomatique et de la *Convention de Genève*.

Ce rapport d'activité du bureau est approuvé à l'unanimité.

Rapport de la trésorière

Pour ses débuts, le Centre peut compter sur les apports financiers issus des associations qui sont en phase de s'insérer dans *Genève humanitaire*, telles que « Genève : un lieu pour la paix » et l'« Association Henry Dunant + Gustave Moynier ».

Vérificateur des comptes

L'assemblée mandate le bureau pour choisir le vérificateur ou vérificatrice des comptes, à l'unanimité.


Membres correspondants


Le Centre bénéficie de la collaboration d'historiens dans plusieurs pays où le Mouvement humanitaire a pris corps avant 1930.

Divers

L'Oratorio *Henry Dunant, une vie dramatique*, après Heiden le 30 octobre 2010 et Sarajevo en 2011, va se donner à Genève au Victoria Hall, le 27 novembre à 11 h. Créée par Gion Antony Derungs, cette œuvre est composée de cinq actes, chantés en allemand par le Chorus Cantabile Sarajevo et accompagnés de l'orchestre *Collegium Musicum de St-Gall*, sur un livret signé par l'ancien président de la Confédération, Hans Rudolf Merz. La Croix-Rouge suisse organise et invite tous les représentants des Croix-Rouge cantonales et autres partenaires en collaboration avec la SHD. Genève humanitaire représenté ici par le président, le vice-président et la secrétaire se chargent, dès 9 h.30, de mettre sur pied une présentation de l'œuvre qui sera suivie d'un café-croissant servi au foyer du Victoria Hall.

Le pasteur Jörg Geiser informe que l'Eglise de la Péliisserie organise une Exposition du 5 au 11 décembre prochains, sur *Les débuts de la Croix-Rouge et son enracinement spirituel*.


Elizabeth MOYNIER
secrétaire


Roger DURAND
président

GUSTAVE MOYNIER

novembre 1862 – février 1863¹

par André DURAND[†]

De la première entrevue entre Henry Dunant et Gustave Moynier, nous savons peu de choses. Nous n'en savons pas même la date exacte. On peut seulement présumer qu'elle eut lieu au cours de la deuxième quinzaine du mois de novembre.²

En se rendant chez Dunant,³ Gustave Moynier venait lui proposer de remettre à la Société genevoise d'utilité publique le soin de réaliser les propositions qu'il avait énoncées dans *Un souvenir de Solferino*. Dunant lui ayant donné son accord, Gustave Moynier, en tant que président de la Société, se chargea de la suite à donner et de la procédure à suivre.

Il ne semble pas que les deux interlocuteurs aient estimé nécessaire de préciser, à ce moment-là, leurs rôles respectifs et le partage de leurs responsabilités. Certes, à ce stade de leurs démarches, le résultat était encore problématique. La répartition des compétences leur paraissait sans doute prématurée. On peut toutefois supposer, à la lumière des développements ultérieurs, qu'ils avaient à ce sujet des opinions assez différentes.

¹ Nous poursuivons ici la publication d'une ample biographie de Gustave Moynier que feu André Durand nous a laissée sous la forme de quelque huit cent pages dactylographiées. Voir les *Cahiers du centenaire*, n^{os} 2 à 9, Genève, Association Henry Dunant + Gustave Moynier : 1910-2010, 2007-2010.

² Après la réception d'*Un souvenir de Solferino* par Gustave Moynier, mais un certain temps avant l'admission d'Henry Dunant dans la Société genevoise d'utilité publique, le 8 décembre 1862. Il était en effet nécessaire de préparer la séance, et d'obtenir suffisamment à l'avance le parrainage, pour Henry Dunant, du général Dufour.

³ Henry Dunant habitait alors rue du Puits-Saint-Pierre n^o 4, 3^e étage.

Gustave Moynier distingue deux phases dans la création de l'œuvre. La phase conceptuelle, exprimée dans les conclusions d'*Un souvenir de Solferino*, et la phase de réalisation (le comité d'action), dont il a été lui-même l'instigateur.

L'origine de la Croix-Rouge, selon un point de vue souvent exprimé par Moynier,⁴ se trouve donc dans les propositions exprimées par Henry Dunant ; puis il s'est lui-même chargé de l'exécution, lors de leur entrevue de novembre 1862.

Dunant ne partageait pas ce point de vue. Il ne distinguait pas, comme le faisait Gustave Moynier, deux étapes distinctes dans la réalisation de ses projets, la conception intellectuelle et la réalisation pratique, mais il y voyait une opération continue. S'il acceptait, apparemment sans réserve, le concours que lui apportait le président de la Société genevoise d'utilité publique, il n'estimait pas qu'il se fût dessaisi en même temps de la paternité de l'œuvre. Il montrera par la suite qu'il entend en conserver la propriété intellectuelle, même alors qu'il ne participera plus à ses travaux.

Mais au point où nous en sommes, ces considérations seraient prématurées. Le plan de Moynier est immédiatement réalisable. Il s'appuie sur les structures d'un organisme déjà constitué, qui permettra de donner aux projets de Dunant une audience internationale. Nous savons que par la suite le destin les séparera. Mais nous ne devons pas oublier que, pendant ces premières années de création, Henry Dunant et Gustave Moynier ont étroitement collaboré pour la réussite de leurs projets. Si différents qu'ils fussent par leur formation et par leur caractère, les deux hommes étaient unis par une volonté commune : faire entrer les propositions d'*Un souvenir de Solferino* dans le domaine de la réalité.

Pour y parvenir, l'accord du président de la Société d'utilité publique n'était pas suffisant. Il fallait encore obtenir l'agrément de

⁴ Gustave MOYNIER, *La fondation de la Croix-Rouge*, Genève, 1903, page 4.

la Société. Ce n'était pas évident. La protection des victimes de la guerre ne faisait pas partie de ses objectifs, n'était pas prévue par ses statuts, et n'entraînait pas dans ses compétences. Gustave Moynier pouvait néanmoins compter sur trois éléments favorables : l'autorité qui lui était reconnue dans la Société genevoise d'utilité publique, la possibilité de soumettre le projet d'Henry Dunant à un congrès international, et aussi le fait que l'auteur d'*Un souvenir de Solferino* avait reçu, en réponse à la généreuse distribution de son livre, de nombreux témoignages d'encouragement de la part de ses premiers lecteurs.

Avant d'aller plus loin, il fallait faire entrer Henry Dunant dans la Société d'utilité publique. Il y fut reçu le 8 décembre 1862, présenté par Gustave Moynier et le général Dufour, à ce moment-là vice-président.⁵

Sans perdre de temps, Gustave Moynier organisa alors les trois séances, qui en deux mois, conduisirent à la formation du premier Comité international : deux séances de la Commission centrale, le 15 décembre 1862 et le 28 janvier 1863, et l'assemblée des membres le 9 février 1863.

La séance du 15 décembre 1862 comportait à son ordre du jour : *Un souvenir de Solferino par M. H. Dunant*. Selon le procès-verbal de la séance, le projet fut ainsi présenté :

Secours aux blessés : d'après M. Dunant, il faudrait communiquer cette idée aux congrès internationaux : M. Dunant ayant été témoin du délaissement où on laisse les blessés voudrait que l'on créât en temps de paix des corps d'infirmiers volontaires, ayant une organisation qui aurait une existence quasi officielle.

La discussion fut brève. Le général Dufour (sans doute conscient du fait que l'Intendance militaire n'est pas une institution philanthropique) demanda qui paierait les volontaires. Puis, indique le procès-verbal, [...] après quelques objections telles que la remar-

⁵ C'est donc par une erreur de mémoire que Gustave MOYNIER a écrit tardivement, dans *La fondation de la Croix-Rouge* (1903) et dans *Mes heures de travail* (1907), qu'au moment de la séance de la SGUP du 9 février 1863 Henry Dunant ne faisait pas partie de la Société.

que de la difficulté qui s’offrirait pour la discipline, pour la position de ce corps envers les autres infirmiers, on décide que ce n’est pas notre Société qui peut s’occuper de cela.⁶

Sans s’arrêter à ce premier échec, Moynier mit une seconde fois les projets de Dunant à l’ordre du jour de la Commission centrale le 28 janvier 1863, sous la formulation suivante : De l’adjonction aux armées belligérantes d’un corps d’infirmiers volontaires. (Conclusion du livre de M. Henri DUNANT, intitulé : *Un souvenir de Solferino*).

Pour revenir ainsi sur une décision déjà prise par la Commission, Gustave Moynier devait apporter de nouveaux arguments, ou tout au moins préciser ses intentions. Ce qu’il propose maintenant, c’est de nommer une commission. Qui serait chargée de rédiger un mémoire destiné au prochain Congrès international de bienfaisance. Ainsi présenté, le projet ne rencontrera pas d’opposition. Selon cette nouvelle approche, la Société d’utilité publique assumerait le patronage de l’œuvre, sans se charger, à ce stade, de son exécution. Un organisme international paraissait sans doute mieux placé que la Société genevoise pour délibérer d’un projet qui intéressait tous les pays d’Europe. Notons que la désignation d’une commission n’était pas un moyen commode d’éluder un problème. C’était la procédure habituelle de la Société, qui pour donner suite à une proposition avait pour coutume de désigner dans son sein un petit nombre de membres spécialisés et responsables. On se souvient que la Commission centrale était elle même issue d’une commission créée spécifiquement pour étudier la mise au point de la correspondance internationale de bienfaisance.

Les membres de la Commission centrale ne paraissaient pas avoir douté de l’accord de l’assemblée des membres de la So-

⁶ Procès-verbal de la Commission centrale (ancienne Commission d’économie domestique), 13 décembre 1862. AEG : “la position de ce corps envers les autres infirmiers étaient pertinente. Les infirmiers volontaires ne seront assimilés au personnel sanitaire que sous la réserve d’être soumis aux lois et règlements militaires (1906)”.

ciété, car ils proposèrent d'emblée de nommer : [...] une commission composée de MM. Dunant, Moynier, Dufour, Maunoir, pour faire un mémoire sur la proposition de M. Dunant pour l'exposer à Berlin.⁷

Ni Henry Dunant – qui ne faisait pas partie de la Commission centrale – ni le général Dufour n'assistaient à la séance du 28 janvier. En ce qui concerne Dunant, son accord était acquis d'avance. Informé, sans doute par Gustave Moynier, des décisions de la Commission centrale, il en avisa aussitôt le docteur Basting, chirurgien-major de l'armée néerlandaise, auprès de qui il avait trouvé de vifs encouragements.⁸ Quant au général Dufour, on est en droit de supposer qu'il était prêt à soutenir le projet. On n'aurait pas envisagé de le nommer membre d'une commission sans l'avoir consulté. Les réserves que l'on peut déceler chez l'ancien commandant en chef de l'armée fédérale se rapportent aux modalités de l'exécution, mais non pas au principe même. Fort de son expérience des champs de bataille, il mesurait les difficultés de l'entreprise, mais s'il en faisait état, c'était plus pour éviter de dangereuses illusions que pour s'y opposer.

Cependant, on était toujours sans nouvelles du Congrès de bienfaisance. Gustave Moynier décida alors d'aller de l'avant. Le 2 février, il fait part de ses intentions à Henry Dunant :

En reprenant notre affaire, je me persuade de plus en plus que nous pouvons marcher sans trop prendre soin de ce qu'on me répondra de Bruxelles, puisque, comme je vous l'ai dit, si on ne veut pas la mettre à l'ordre du jour de Berlin, nous pourrions toujours l'y introduire lorsque viendra notre tour de prendre la parole. Il nous faudrait prendre, dans ce moment, pendant que la saison permet de réunir une commission, préparer le texte des résolutions que nous désirons faire à Berlin, en vue d'une enquête auprès des gouvernements ainsi qu'un petit mémoire à l'appui. C'est pour cela que je viens de faire mettre ce sujet à la

⁷ Commission centrale, procès-verbal du 28 janvier 1863.

⁸ Henry Dunant au docteur Basting, 31 janvier 1863. Collection J. A. Dortmund, Bilthoven, Pays-Bas.

prochaine réunion de la Société d'utilité publique qui aura lieu lundi prochain 9 février à 6 h. J'espère que vous pourrez y assister pour me donner un coup de main et m'aider à obtenir la formation de la commission en question.⁹

En demandant à Henry Dunant de venir lui donner un coup de main, Moynier a sans doute recours à une formule atténuée, pour éviter de lui adresser une convocation impérative. Mais on voit aussi qu'il a maintenant pris la direction de l'entreprise, et qu'il n'a pas l'intention de se laisser influencer par les difficultés qu'il rencontrera éventuellement à Berlin, pas plus qu'il ne s'est laissé arrêter par les premières objections de la Commission centrale.

Vint enfin la séance de l'assemblée, tenue le 9 février 1863 dans le local habituel de la Société, au Casino de Saint-Pierre.

Il ne s'agissait encore que de présenter au Congrès de bienfaisance de Berlin le projet de création d'un corps d'infirmiers volontaires, et de charger le Congrès de provoquer la réunion d'une conférence intergouvernementale qui examinerait cette proposition. Gustave Moynier, dans un écrit tardif, estimera que la séance n'avait pas été préparée aussi soigneusement qu'elle aurait dû l'être.

Nous pouvons constater cependant que les quatre membres de la commission désignée par la Commission centrale dans sa séance du 28 janvier étaient présents, soit Gustave Moynier qui présidait, Henry Dunant, le général Dufour et le docteur Maunoir, prêts à soutenir le projet (seul Dunant, auteur de la proposition, ne prit pas la parole). La discussion fut brève, et ne rencontrera pas d'opposition. Rappelons ici le texte du procès-verbal de cette année mémorable, dont Gustave Moynier écrira plus tard qu'elle marque Le véritable point de départ de la Croix-Rouge.¹⁰

⁹ Gustave Moynier à Henry Dunant, 2 février 1863.

¹⁰ Gustave MOYNIER, *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*, Paris, Sandoz et Thuillier, 1882, p. 13.

Il a été rédigé par Eugène de Budé,¹¹ secrétaire de la Société, avec la sobriété qui caractérisait alors ce genre de documents :

On passe au second ordre du jour, M. Moynier aimerait qu'on demandât au Congrès international de Berlin, son opinion sur la création d'infirmiers volontaires et qu'il nantît les gouvernements de ce sujet pour la formation d'une conférence.

M. le général Dufour trouve l'exécution difficile, il faut quelque chose de très en grand et pour cela le Congrès est nécessaire.

M. Ramu estime que ces comités enlèveraient de l'énergie à la population entière.

M. Th. Maunoir dit que le service des ambulances est toujours très insuffisant.

M. Lutscher estime les infirmiers volontaires comme très utiles avant et après la bataille.

La proposition de M. Moynier est adoptée et renvoyée à une Commission de cinq membres. [...]

C'est à l'occasion de la publication sur Solferino par Mr H. Dunant que la proposition relative aux infirmiers volontaires a été faite.¹²

La commission ainsi formée est à l'origine du Comité international de secours aux militaires blessés, qui deviendra plus tard le Comité international de la Croix-Rouge. Elle comprendra les quatre membres déjà désignés par la Commission centrale, auxquels viendra se joindre le docteur Louis Appia, que l'on semble avoir oublié lors de la séance de la Commission centrale, mais dont la présence s'imposait au titre de spécialiste de la

¹¹ Guillaume-Eugène-Théodore de Budé (1836-1910), auteur de nombreux ouvrages d'histoire et d'érudition. Reçu dans la SGUP en 1859, il en fut le vice-président et 1875 à 1880 et le président à quatre reprises. Promoteur à Genève de l'Asile de nuit, de l'Auberge des familles et de l'Ecole professionnelle de jeunes filles. Il sera présent aux côtés de Gustave Moynier lors de la réception par la SGUP des délégués à la Conférence diplomatique de 1906.

¹² Procès-verbaux de la SGUP, 1851-1862, 217^e séance, 9 février 1863. Le procès-verbal a été reproduit en fac-similé dans un article de Roger DURAND intitulé "Le non-événement du 9 février 1863", *Bulletin de la Société Henry Dunant*, « Hommages aux fondateurs du Comité international de la Croix-Rouge », n° 10, 1988.

chirurgie de guerre. Ainsi la décision prise par Moynier et Dunant au cours de leur entrevue de novembre 1862, visant à donner une forme concrète aux propositions du *Souvenir de Solferino*, trouvait ici sa première expression.

Gustave Moynier s'était-il rendu compte des conséquences que les décisions qui furent prises entraîneraient pour l'histoire des nations ? L'affirmer serait peut-être prématuré, car à cette date nul ne pouvait prévoir les développements futurs de l'œuvre. Mais ce n'est sans doute pas par hasard qu'il choisit ce jour-là pour faire recevoir son père dans la Société d'utilité publique.¹³ Peut-être tenait-il à associer André Moynier à la nouvelle orientation qu'allait prendre sa carrière et voulait-il lui montrer que les conseils qu'il lui avait donnés lorsqu'il entreprenait ses études de droit, en vue d'être utile à son pays, n'avaient pas été donnés en vain.

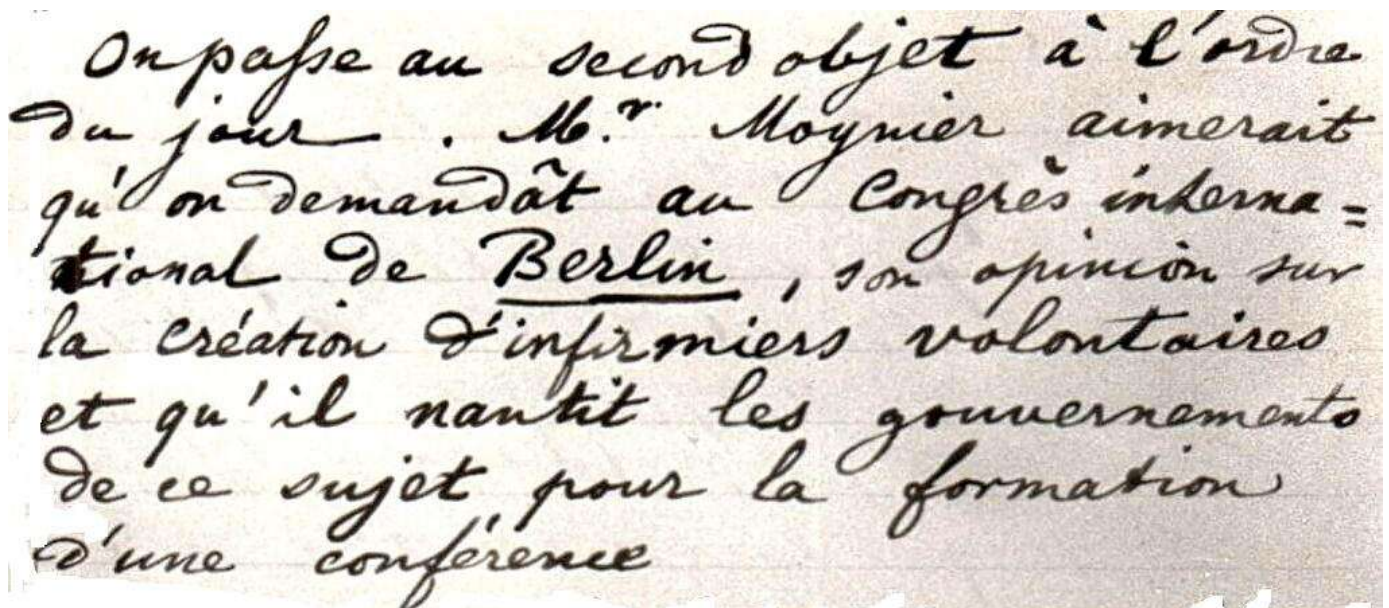
Huit jours plus tard, le 17 février 1863, la Commission d'initiative, ou Comité des Cinq, tint sa première séance dans le local de la Société. La présidence revenait de droit au général Dufour, que son expérience, son autorité, son prestige désignaient sans conteste. Pour la vice-présidence, après un bref échange de politesses entre Dunant et Moynier, elle fut attribuée à Gustave Moynier, tandis qu'Henry Dunant était nommé secrétaire.

C'est au cours de cette séance que Gustave Moynier, appuyé par Dunant, proposa que la Commission se déclarât elle-même constituée en Comité international permanent. Ce Comité, selon la motion adoptée à l'unanimité, [...] continuera donc à exister comme *Comité international de secours aux blessés en temps de guerre*, après que le mandat qui lui a été donné par la Société genevoise d'utilité publique aura pris fin.¹⁴

¹³ André Moynier fut présenté par le général Dufour et par Gustave Moynier.

¹⁴ Comité international de secours aux blessés, commission spéciale de la Société en faveur des blessés durant les guerres, procès-verbal de la séance du 17 février 1863, archives CICR. Voir Jean PICTET, « La fondation de la Croix-Rouge », *RICR*, février 1863, n° 530.

Le principal objet dont devait s'occuper la Commission d'initiative était la préparation du mémoire destiné au Congrès international de bienfaisance de Berlin. Henry Dunant, tout en participant à la rédaction du mémoire, se familiarisait avec le fonctionnement de la Société genevoise d'utilité publique, en rédigeant une brève histoire de la Société et en dressant la liste des comités correspondants des divers pays.¹⁵



On passe au second objet à l'ordre du jour. M.^r Moynier aimerait qu'on demandât au Congrès international de Berlin, son opinion sur la création d'infirmiers volontaires et qu'il nantit les gouvernements de ce sujet pour la formation d'une conférence

On a généralement considéré qu'en prenant ce titre la Commission spéciale s'était transformée en un Comité international tel que nous le connaissons aujourd'hui. J'y verrai plutôt la création d'une première société de secours, tel qu'Henry Dunant l'avait envisagée dans *Un souvenir de Solferino*. N'oublions pas que c'est ce caractère international et permanent des sociétés de secours qui constitue la véritable originalité des propositions de Dunant, et qui les distinguent des projets de ses précurseurs. "Si une société internationale de secours eût existé lors de Solferino..." écrit-il dans le *Souvenir*, page 110). Et la circulaire qu'il rédigea à Berlin le 15 septembre 1863 portera en sous-titre : "Sociétés internationales et permanentes pour les militaires blessés".

Ce n'est qu'après la Conférence de Genève des 26 au 29 octobre 1863 que le Comité de Genève assumera une véritable fonction internationale, qui le distinguera des comités nationaux de secours.

¹⁵ Henry Dunant, *La Société genevoise d'utilité publique et ses correspondants*.

Or, tous ces préparatifs devinrent sans objet, lorsqu'il fut clairement établi que le Congrès de bienfaisance n'aurait pas lieu. Gustave Moynier en fut probablement informé dans le courant du mois de juillet 1863.¹⁶ C'est alors qu'il transforma en succès ce qui aurait pu être un échec et proposa que le Comité se chargeât lui-même de la convocation d'une conférence :

M. Moynier annonce que le Congrès de bienfaisance ne se réunira pas cette année à cause de diverses circonstances. Nous devons donc aviser à un autre mode d'action; et il a pensé, d'accord avec M. Dunant, que le seul moyen de faire marcher l'affaire est de convoquer une conférence internationale à Genève.¹⁷

L'idée de faire de Genève le site d'une conférence internationale, que Gustave Moynier avait présentée l'année précédente au Congrès international de bienfaisance de Londres, va donc se réaliser pour la première fois, mais dans un tout autre domaine.

¹⁶ Par lettre du 6 juillet 1863, le docteur Basting avait demandé à Henry Dunant de s'informer auprès de Gustave Moynier de la date d'ouverture et de la durée probable du Congrès de bienfaisance de Berlin ("Congrès des Sociétés d'utilité publique"). BGE, Ms fr. 2109.

¹⁷ « Procès-verbaux du comité international de secours aux militaires blessés, séance du 25 août 1863 », *RICR*, février 1963, page 66.

GUILLAUME HENRI DUFOUR

précurseur et cofondateur de la Croix-Rouge ¹

par Roger DURAND

Milieu genevois, naissance en exil, études brillantes

Issu d'une famille d'horlogers, bourgeoise de Genève depuis 1641, Guillaume Henri naît, le 15 septembre 1787, à Constance, alors ville du Saint-Empire romain germanique dont l'empereur est Joseph II.

Ce lieu loin de la patrie s'explique parce que ses parents ont dû quitter Genève après la révolution manquée de 1782. En effet, son père Bénédicte appartient à la Fabrique, cet ensemble d'ouvriers souvent très qualifiés et cultivés de Saint-Gervais qui réclament les droits démocratiques élémentaires confisqués par leurs concitoyens aristocratiques. De plus, sa mère, Pernette Valentin, est la fille d'un des révolutionnaires genevois les plus énergiques. Ce grand-père devait jouir d'un prestige certain puisqu'il inspira le prénom du futur général : Guillaume Henri.

Même si les Dufour retournent à Genève deux ans plus tard, ces années d'exil n'ont pas manqué d'exercer une influence certaine sur la famille. Le jeune homme sait ce que signifient la gêne matérielle, le déracinement, l'éloignement de la patrie en raison de convictions profondes.

Selon la tradition, le jeune homme réussit son collège sans éclat particulier. Dans ses *Notes biographiques*, il évoque plutôt ses batailles de rues, sa collection de crânes exhumés au cimetière de Plainpalais, ses traversées de la rade à la nage, ses expéditions pour recueillir des spécimens de fleurs ou de minéraux. Il dessine très bien. Fait un stage de chirurgie à l'hôpital. Suit des cours de physique, mais ne termine pas l'Auditoire de belles-lettres qui était le passage obligé pour accéder à l'Académie.

¹ Exposé aux Salons du Général Dufour, mardi 8 novembre 2011, rue de Contamines 9a.

C'est probablement pendant cette période qu'il découvre le château de Montrottier que son père acheta en 1799, avec trois amis, pour en faire un domaine agricole.

Rappelons-le, de 1798 à 1813, Genève est annexée de force à la France. En 1807, Dufour sort de l'anonymat grâce à son admission à la nouvelle Ecole impériale polytechnique que Napoléon I^{er} vient de fonder. Même si son score paraît modeste, 140^e sur 144, il est remarquable puisqu'il concerne tous les candidats de l'immense Empire français d'alors !

Officier dans l'armée de Napoléon I^{er}

En dépit de son vœu de servir dans les troupes combattantes, Dufour est envoyé dans une île lointaine, Corfou où il obtient le grade de capitaine, dans une mission de fortification. Hormis un combat naval contre les Anglais (il est alors gravement brûlé), il mène une vie de garnison plutôt calme, qui lui permet d'approfondir la cartographie mais qui l'éloigne de tout, pendant trois ans et demi.

Famille peu aisée, parents séparés Montrottier = un fardeau

De 1807 à sa mort en 1837, son père Bénédicte vit à Montrottier, domaine dont la gestion financière ne cesse de le tourmenter. Quand il en hérite, Guillaume Henri vend le château.

Pendant de nombreuses années, sa mère reste à Genève où elle vit dans la précarité. Elle meurt en 1829 à Montrottier. Détail aussi révélateur que terrible : malgré une demande écrite de Guillaume Henri, l'évêque d'Annecy refuse une sépulture au cimetière de la localité voisine, de sorte que le fils doit ramener le corps de sa mère à Genève, "sur un chariot, de nuit, par un temps et des chemins affreux".

Excellence dans des domaines tellement variés

A la Restauration, Dufour opte pour la nationalité suisse. Il se distingue bientôt :

- Cartographe cantonal, puis auteur de la fameuse Carte Dufour de la Suisse.
- Enseignant : mathématiques et sciences.
- Homme politique : le plus souvent comme indépendant, il est élu au parlement cantonal pendant 45 années entre 1819 et 1870, record absolu.
- Ingénieur et urbaniste : ponts suspendus, quai des Bergues et rue de la Corrairie.
- Promoteur des chemins de fer : liaisons de Genève à la France et à la Suisse.
- Officier supérieur : instructeur à l'Ecole militaire de Thoun, il est maître d'artillerie très apprécié du futur Napoléon III.
- Comme général en chef de l'armée suisse, il gagne la guerre du Sonderbund, en novembre 1847, avec un minimum de pertes de part et d'autre. Son respect de l'adversaire lui vaut l'estime de tous, même des vaincus. Voir l'annexe, in fine.
- Philanthrope, il préside la Société genevoise d'utilité publique.

Dimension peu connue : la vie religieuse de Dufour

Le plus simple est de citer in extenso l'unique page (sur les 480) des *Actes du colloque Dufour*² intitulée « La religion ». Voir l'article d'Olivier Reverdin :

Le milieu dans lequel Dufour s'est formé et a vécu était protestant, fervent, mais ni exalté ni mystique. De solides convictions, certes, mais une évidente pudeur à les exprimer. Pas trace d'exaltation, ni de ces excès et de ces mômeries qui caractériseront le Réveil.

Dufour ne se sent homme qu'après avoir communié au terme de son instruction religieuse. Il assiste régulièrement au culte. Une fois installé à Contamines (1845), il devient un fidèle paroissien des Eaux-Vives. Dimanche après dimanche, il descend au Temple. De 1847 à 1855, il a été membre du Consistoire.

² *Guillaume-Henri Dufour dans son temps, 1787-1875. Actes du colloque Dufour*, édités par Roger Durand avec la collaboration de Daniel Aquillon, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1991, 480 pages ; Olivier REVERDIN, *La famille, le milieu et la tradition de Guillaume-Henri Dufour*, pages 27-47 ; notamment, « La religion », page 47.

Sous sa plume, le nom de Dieu revient très souvent, mais pas celui de Jésus-Christ. Sa foi paraît avoir été teintée de déisme.³

Rappelons que son père, qui aimait à parler religion avec les curés des villages proches de Montrottier (qu'il était heureux de recevoir à table) avait le goût de la controverse. Mieux que cela : les Archives Dufour conservent un gros cahier de lui, intitulé *L'histoire des diverses sectes du Christianisme de l'Antiquité au XIX^e siècle*. C'est un travail de compilation sans grande originalité, mais qui atteste chez son auteur d'évidentes préoccupations religieuses.

Dans ses *Notes biographiques*, parlant de sa vie à l'École polytechnique, Guillaume-Henri écrit : "Tous les dimanches le bataillon allait à la messe. Jamais je n'ai fait valoir ma qualité de protestant pour m'en exempter".⁴

C'est alors qu'il apprit à connaître et à respecter les catholiques, bien différents à l'usage de ce qu'on disait d'eux à Genève. Cela lui rendit certainement un grand service lors de la guerre du Sonderbund. Il n'aurait pu être pour la Suisse divisée l'homme providentiel qu'il a été en 1847 s'il n'avait eu, à l'égard des catholiques (sinon du catholicisme en tant que corps de doctrine) une attitude de compréhension et de large tolérance.

Devant le silence des biographes sur la question religieuse, il vaudra la peine de dépouiller la correspondance car de très nombreuses lettres ont subsisté. De plus, nous savons que Dufour est membre du Consistoire de l'Église protestante de Genève pendant plusieurs années ; la lecture des procès-verbaux des séances nous en apprendra probablement plus. En tout cas, la tradition rapporte qu'il est un fidèle du temple des Eaux-Vives.

La rencontre Dufour-Dunant

Comme le premier est né en 1787 et le second en 1828, 41 ans séparent les deux hommes, presque deux générations ! Dans

³ Voici en quels termes Antoine Morin, ami intime, s'exprime au sujet des sentiments et des idées religieuses de Dufour : "Il était chrétien sincère, suivait régulièrement le culte, appliquait la religion dans le véritable esprit du christianisme, en suivant les aspirations de sa conscience, mais n'admettant pas ce qui dans la partie dogmatique choquait sa raison".

⁴ M. XVI bis, page 16.

cette Genève alors engoncée dans de lourdes fortifications, il est quasi certain qu'ils se rencontrent, par exemple dans les cercles de leur milieu commun : la bourgeoisie. Mais quand ? Un point certain, ils font partie des neuf savants et esprits éclairés qui fondent la Société genevoise de géographie, le 18 mars 1858.

Autre certitude, le prestigieux général est aussi un homme d'affaires, puisqu'il soutient explicitement la Société anonyme des moulins de Mons-Djémila que Dunant lance pour ses entreprises colonisatrices dans l'Est de l'Algérie. Il lui écrit comment approcher l'administration impériale. Il l'introduit même auprès de l'empereur Napoléon III.

Enfin et surtout, Dunant soumet les épreuves de son *Souvenir de Solferino* au général. Le 19 octobre 1862, celui-ci lui envoie une double réponse. D'une part, il approuve ce livre qui montre les horreurs consécutives à toute bataille. D'autre part, il souligne que la formation et l'activité de corps d'infirmiers volontaires se heurteraient à "de grandes difficultés". Ne retenant que ce qui lui est utile, Dunant s'empresse d'introduire une note à la dernière page de son livre où il cite seulement les encouragements du prestigieux militaire et où il ignore toutes ses réserves.

Dufour ne lui en voudra pas, semble-t-il. En effet, à la demande personnelle de Dunant, il accepte de faire partie du fameux « Comité des Cinq », mieux connu sous le nom de Comité international de la Croix-Rouge, dès sa fondation, le 9 février 1863.

Dufour, membre actif du CICR

Initialement constitués en tant qu'une simple commission de la Société genevoise d'utilité publique, Dunant, Dufour, Moynier, Appia et Maunoir se déclarent « Comité international de secours aux militaires blessés » dès leur première séance, le 17 février 1863. Dufour en accepte la présidence pendant la première année. Exemple de fidélité malgré son grand âge, Dufour participe à 214 des 227 séances que le CICR tient de son vivant, jusqu'en 1875 !

De plus, il intervient auprès de son impérial ami, Napoléon III, tant et si bien que la France soutiendra énergiquement les débuts de la Croix-Rouge naissante. De même, il obtient le soutien du Conseil fédéral qui lui donne pour ainsi dire carte blanche concernant les instructions aux représentants de la Suisse lors de la Conférence diplomatique d'août 1864.

Un leader de la Croix-Rouge internationale en formation

Âgé de plus de 75 ans, Dufour assume un rôle en première ligne, lors de toutes les manifestations décisives du Mouvement humanitaire naissant :

- 26-29 octobre 1863, c'est en tant que président qu'il ouvre la Conférence constitutive réunie au palais de l'Athénée, par un discours remarquable. Sa participation revêt d'autant plus d'importance que, sur les 36 délégués, 21 appartiennent à l'armée! Et il intervient au moins trois fois sur des points décisifs, telle la soumission des comités de secours à l'autorité militaire en temps de guerre et au gouvernement en temps de paix.
- 8-22 août 1864, il fait partie de la délégation suisse, avec Moynier et le docteur Lehmann. Surtout, il est élu président de la Conférence diplomatique qui se tient à la salle de l'Alabama et qui débouche sur la *Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*, connue sous le nom de première *Convention de Genève*.
- 5 octobre 1868, il préside une nouvelle Conférence diplomatique qui se tient de nouveau à Genève, en vue d'adapter la *Convention de Genève* aux marins (finalement, cette Conférence n'aboutit pas à un résultat concret).

Fondation de la Croix-Rouge genevoise et de la Croix-Rouge suisse

Une des missions que se donne la Conférence constitutive d'octobre 1863 est la formation de sociétés de secours dans les différents pays d'Europe (et du monde).

Le 17 mars 1864, Dufour participe activement à la création de la Croix-Rouge genevoise qui a lieu au domicile d'Henry Dunant,

rue du Puits-Saint-Pierre n° 4. Ils sont une quinzaine de philanthropes, la plupart des amis ou des parents de Dunant ; seul absent de marque : Moynier qui est malade. Qui préside la séance ? Le vénérable général qui aussitôt est proclamé “président honoraire du comité International”. Le procès-verbal de la séance, tenu par Henry Dunant, précise même que le président procède à un vote pour décider de l’envoi des tout premiers délégués du CICR sur un champ de bataille, en l’occurrence la guerre des Duchés entre le Danemark d’une part, la Prusse et l’Autriche d’autre part.

Le 17 juillet 1866, Dufour participe – de nouveau activement – à la fondation de la Croix-Rouge suisse, à Berne. La réunion se déroule dans la salle du Conseil des Etats, au Palais fédéral. Quarante notables y participent. Dufour prononce le discours inaugural et propose que le conseiller fédéral Jakob Dubs soit élu président, ce qui est accepté. Il est lui-même nommé président honoraire. Il restera membre de cette société nationale, jusqu’à sa mort, contrairement à ses quatre collègues du CICR qui estimeront préférable de ne pas mêler les rôles. Un détail : nous savons que Dufour a aussi mis la main à la pâte ; ainsi, une lettre à son épouse nous indique qu’il se préoccupe de la formation du conseil d’administration de la toute jeune Croix-Rouge suisse.

* * *

En résumé, nous pouvons affirmer que **Guillaume Henri Dufour est un général humanitaire** pour plusieurs raisons déterminantes :

- Malgré toutes ses charges professionnelles et publiques, il s’engage dans des actions caritatives, et ceci pendant de nombreuses années. Par exemple, il est un membre actif de la Société genevoise d’utilité publique dont il assume la présidence.

- Pendant la guerre du Sonderbund qu'il dirige, il donne des ordres très clairs pour que ses troupes respectent la population civile, notamment les hommes et femmes d'Eglise. Voir Annexe, in fine.
- Lors de l'élaboration d'*Un souvenir de Solferino*, il ne ménage pas ses conseils à Henry Dunant.
- Pendant les mois décisifs de la naissance du mouvement humanitaire (février 1863 – août 1864), il ne craint pas de mettre en jeu son autorité morale et sa réputation, en soutenant activement et personnellement un projet d'infirmiers civils qui ne peut qu'indisposer ses homologues de la caste militaire européenne.
- Il assume les plus hautes responsabilités à la tête des nouvelles institutions de la Croix-Rouge : CICR, Croix-Rouge genevoise, Croix-Rouge suisse.
- Il monte en première ligne dans les réunions officielles qui créent la Croix-Rouge internationale : la Conférence constitutive d'octobre 1863, ainsi que les Conférences diplomatiques d'août 1864 et de juillet 1868.
- Dans toutes ses activités, il fait preuve de fidélité et d'assiduité. Il met la main à la pâte, comme l'indique son rôle dans la rédaction du projet de la *Convention de Genève*. Il participe à un nombre incalculable de séances.
- Célèbre, âgé, n'ayant rien à gagner dans une aventure risquée, son engagement humanitaire désintéressé mérite d'autant plus qu'on en rappelle l'essentiel.⁵

⁵ *Guillaume-Henri Dufour dans son temps, 1787-1875*:

- Roger DURAND, *La rencontre Dufour-Dunant*, pages 383-396.
- Micheline TRIPET, *Le rôle du général Dufour dans la création de la Croix-Rouge*, pages 397-417.
- Felix CHRIST, *G.-H. Dufour, fondateur de la Croix-Rouge suisse*, pages 419-423.

ANNEXE

Proclamation du général Guillaume-Henri Dufour, guerre du Sonderbund¹

Le Commandant en chef à l'armée

Soldats Confédérés !

Après la proclamation qui vous a été adressée par la Diète elle-même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel.

C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. Elle a déployé la bannière nationale sous laquelle tout Confédéré doit se rallier ; n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute votre énergie et au prix de votre sang.

Le pays réclame aussi votre intervention et le secours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisses qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévouement; vous ne tromperez pas son attente.

Soldats, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux, mais encore sans reproches ; il faut qu'on puisse dire de vous : ils ont vaillamment combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux.

Je mets donc sous votre sauvegarde les enfants, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui

¹ Source : Olivier REVERDIN, « Le Général Guillaume-Henri Dufour, précurseur d'Henri Dunant », *Etudes et essais sur le droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge, en l'honneur de Jean Pictet*, Genève – La Haye, Comité international de la Croix-Rouge – Martinus Nijhoff Publishers, 1984, pages 951-958, notamment 958.

L'orthographe originale a été maintenue. C'est nous qui avons mis en gras le cinquième paragraphe.

porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.

Vous ne ferez aucun dégât inutile dans les campagnes, et vous saurez supporter les privations momentanées que la saison peut amener malgré les soins qui seront pris pour fournir à vos besoins. Vos chefs les partageront avec vous ; écoutez leur voix et suivez l'exemple qu'ils vous donneront. Il y a souvent plus de mérite à supporter les fatigues et les privations de la vie militaire, qu'à déployer du courage sur un champ de bataille.

Mais si tout se passe, comme je l'espère, la campagne ne sera pas longue et vous rentrerez dans vos foyers avec la satisfaction d'avoir accompli une grande mission et rendu à la Patrie un service signalé, en la remettant en position de faire respecter, au besoin, son indépendance et sa neutralité.

Berne, le 5 novembre 1847

Le Commandant en chef

G. H. Dufour

*Mais si tout se passe, comme je l'espère,
la campagne ne sera pas longue et vous
rentrerez dans vos foyers avec la satisfec-
tion d'avoir ^{accompli} ~~accompli~~ une grande ^{mission} ~~tâche~~
et ~~de~~ rendu à la Patrie un ~~immense~~
service signalé, en la remettant en position de faire
respecter, au besoin, son indépendance et sa Neutralité.*

Berne le 5 Novembre 1847

Le Commandant en chef

G. H. Dufour

Henry Dunant, 1828-1910

par Roger DURAND

Genève, Editions Slatkine, Société Henry Dunant
et Genève humanitaire, 2012, 2^e édition, 95 pages
ISBN 978-2-8321-0420-0.

Gustave Moynier, 1826-1910

par François BUGNION

Genève, Editions Slatkine, Société Henry Dunant
et Genève humanitaire, 2012, 2^e édition, 96 pages
ISBN 978-2-8321-0420-0.

Ces deux biographies sont vendues ensemble pour 19.– francs
ou 15.– francs pour les membres de *Genève humanitaire*.

Elles sont également disponibles dans les langues suivantes :

- en **allemand**, traduction par Susanna BÜHLER
Genf, Deutsches Rotes Kreuz, Henry Dunant
Gesellschaft, Humanitäres Genf, 2011, 96 pages
ISBN 2-88163-037-5 et 2-88163-038-3.
- en **anglais**, traduction par Glynis THOMPSON
Geneva, International Federation of Red Cross
and Red Crescent Societies, Henry Dunant Society
Humanitarian Geneva, 2011, 96 pages
ISBN 2-88163-035-9 et 2-88163-036-7.
- en **chinois**, traduction par Xiaoya DUBREUIL
Qingdao, Université de l'Océan
et Croix-Rouge de Chine, 2011, 104 et 106 pages
ISBN 978-7-81125-955-1 et 978-7-81125-956-8.
- en **coréen**, traduction dirigée par Eun-Bum CHOE
Séoul, International Humanitarian Law Academy
et Croix-Rouge de Corée, décembre 2011, 112 et 104 pages
ISBN 978-89-91546-23-3 et 978-89-91546-24-0.
- en **italien**, traduction par Maria Grazia BACCOLO
et Raimonda OTTAVIANI
Florence, Croix-Rouge d'Italie et Emmebi, 2012, à paraître.